



## Développement des compétences pour les saisonniers de l'agriculture en Région Sud / PACA



## Guide pour les prescripteurs et partenaires de l'emploi agricole

### Sommaire

1. Objectifs
2. Atouts des parcours de formation Tempora
3. Public bénéficiaire, suivi administratif
4. Filières agricoles visées
5. Etapes pour l'inscription des bénéficiaires
6. Parcours type Tempora, modules de formation
7. Attestation des compétences
8. Contacts coordonnateurs Tempora

## 1. Objectifs

- Proposer des réponses concrètes à une meilleure adéquation entre les besoins en compétences des filières professionnelles de l'agriculture et les nouveaux salariés potentiels de ce secteur au bénéfice de chacune des parties.
- Accompagner les publics vers une insertion plus durable dans les activités agricoles d'un territoire.
- Faciliter les recrutements des saisonniers agricoles grâce à leur qualification.

## 2. Atouts des parcours de formation Tempora

### Atouts pour les bénéficiaires

- ✓ découvrir des filières agricoles de son territoire
- ✓ gagner en compétences en alternant la formation et le travail en entreprise
- ✓ acquérir une expérience
- ✓ être accompagné.e tout au long du parcours
- ✓ avoir des compétences attestées
- ✓ être prêt.e pour signer des contrats saisonniers près de chez soi
- ✓ sécuriser son avenir professionnel



### Atouts pour les employeurs

- ✓ faire découvrir son métier
- ✓ ouvrir son exploitation pour développer l'emploi local agricole
- ✓ participer à la montée en compétence des saisonniers
- ✓ contribuer à l'employabilité des saisonniers
- ✓ sécuriser ses besoins en main-d'œuvre

## 3. Public bénéficiaire

Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi pas ou peu qualifiés en agriculture, majoritairement de niveau infra 4

- nouveaux entrants dans le secteur agricole
- saisonniers insuffisamment qualifiés

## Pré-requis

- être demandeur d'emploi
- compréhension orale de la langue française
- bonne condition physique
- intérêt pour les activités du secteur de l'agriculture
- être motivé pour le type de parcours de formation proposé : alternance formation/contrat de travail
- pour les parcours avec le module "conduite du tracteur/remorque", être titulaire du permis B



## Indemnisation / Salaire

Durant les périodes de formation et de stage,

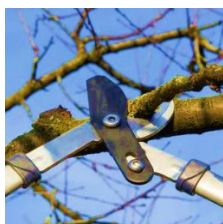
- pour les bénéficiaires de l'ARE, maintien des indemnités de Pôle Emploi
- pour ceux qui ne bénéficient pas de l'ARE, indemnisation par la région Sud / PACA.

Durant les périodes de travail dans les exploitations agricoles hors stage, salaire correspondant à un contrat de travail avec l'employeur.

## 4. Filières agricoles visées

| Dépt. | filières                                                                                      | territoires                                                                      | parcours de formation | début parcours                                                            |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| 84    | viticulture<br>oléiculture<br><i>(maraîchage, arboriculture :<br/>abordées en découverte)</i> | Carpentras<br>Orange                                                             | 3 parcours            | début octobre 2021 (x1)<br>mi-novembre 2021 (x1)<br>fin janvier 2022 (x1) |
| 83    | viticulture<br>maraîchage<br>arboriculture (figues)<br>oléiculture                            | de St Cyr sur mer<br>à La Londe les Maures /<br>Pierrefeu du Var                 | 3 parcours            | début octobre 2021 (x1)<br>début janvier 2022 (x2)                        |
| 13    | maraîchage<br>viticulture<br>oléiculture                                                      | Châteaurenard / Arles /<br>St Rémi / Salon                                       | 3 parcours            | mi-septembre 2021 (x2)<br>janvier 2022 (x1)                               |
| 06    | plantes à parfum<br>maraîchage<br>oléiculture<br>feuillage mimosa                             | Grasse                                                                           | 3 parcours            | début octobre 2021 (x1)<br>fin mars 2022 (x2)                             |
| 05    | arboriculture<br>maraîchage<br>viticulture<br>élevage                                         | tout le département,<br>en fonction des zones<br>spécifiques à chaque<br>filière | 4 parcours            | fin octobre 2021<br>début mars 2022                                       |
| 04    | oléiculture<br>maraîchage<br>plantes à parfum<br>horticulture                                 | Digne<br>Manosque                                                                | 2 parcours            | mi-novembre (x1)<br>début décembre 2021 (x1)                              |

## 5. Etapes pour l'inscription des bénéficiaires



### Etape 1

Le demandeur d'emploi prend contact avec son conseiller emploi (Pôle Emploi, Mission Local, PLIE, Cap Emploi ...) pour avis sur l'intérêt de Tempora dans son projet professionnel.

### Etape 2

Le demandeur d'emploi se renseigne lors d'une information collective sur les possibilités des parcours Tempora.

### Etape 3

Il participe aux sessions de recrutement collective (journée d'information / positionnement / recrutement sur une exploitation agricole) ou individuelle en centre de formation pour une entrée au fil de l'eau.

### Etape 4

Avec le centre de formation, il détermine ses besoins. Il formalise son parcours Tempora (modules, dates ...).



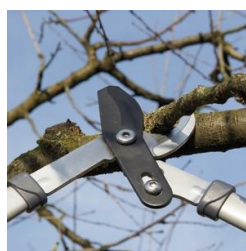
### Etape 5

Il débute son parcours professionnel en alternant modules de formation, stages et contrats de travail.

### Etape 6

Tout au long du parcours, il valide ses compétences et les atteste par des open badges.

**Du 1<sup>er</sup> au dernier jour de formation, le bénéficiaire développe des aptitudes à trouver des contrats saisonniers en construisant son réseau professionnel.**





## 6. Parcours type Tempora, modules de formation

### Caractéristiques générales d'un parcours de formation

- **alternance de périodes de formation et de périodes de contrat** de travail en exploitations agricoles
- parcours de formation **sans couture**
- **formation pratique, de terrain**, en situation professionnelle, formation sur les gestes techniques
- **parcours individualisé** (maximum 9 semaines de formation et 7 semaines en stage, entrecoupées de semaines en contrat de travail)
- **accompagnement individuel** de chaque stagiaire tout au long du parcours (en centre, stage, contrat de travail) : travail sur la levée des freins, facilitation de la succession des phases de formation et de travail, accompagnement à la montée en compétence



### Définition des différents types de modules composant les parcours

|                                                                                                                                                              |                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b><u>module découverte</u></b> : découverte des filières agricoles du territoire, acquisition de connaissances transversales à tous les travaux saisonniers | 2 semaines en centre<br>3 semaines stage       |
| <b><u>module Petits matériels</u></b> : usages des divers types de matériels, utilisation en chantier, entretien des matériels                               | 1 semaine en centre                            |
| <b><u>module ACTIVAGRI sur 1 filière</u></b> : approfondissement d'une filière + formation à 1 compétence technique de la filière en question                | 4 semaines en centre<br>2 semaines en stage    |
| <b><u>module compétence technique</u></b> : acquisition d'une compétence ciblée dans une filière                                                             | 1 à 2 semaines en centre<br>1 semaine en stage |
| <b><u>compétence technique acquise en entreprise</u></b>                                                                                                     | en cours de contrat de travail                 |

## 7. Attestation des compétences

- délivrance d'une attestation de formation et délivrance d'une attestation des compétences acquises
- "open badge" pour chaque compétence technique acquise

*Un Open Badge est une image numérique dans laquelle sont enregistrées un certain nombre d'informations. Il constitue une déclaration numérique vérifiable et infalsifiable relative aux expériences, réalisations, compétences, engagements, valeurs ou aspirations d'une personne.*

## 8. Contacts coordonnateurs Tempora



**04** Caroline Roux caroline.roux@educagri.fr 04.92.34.60.56  
Jean-Michel Aguilon jean-michel.aguilon@educagri.fr



**05** Camille Pietri / Joël Catinot adfpa@adfpa05.asso.fr  
04.92.52.15.15



**06** Yves Gombert yves.gombert@educagri.fr 04.92.91.02.33



**13** Marie-Françoise Rebuffat marie-francoise.rebuffat@educagri.fr  
04.32.62.01.61



**83** Elodie Bellevre elodie.bellevre@educagri.fr 04.94.00.55.55



**84** Geneviève Largaud-Herlitz genevieve.largaud-herlitz@educagri.fr 04.90.60.80.90

Partenaires au niveau régional

